

Règlement du tournoi interne de Lardennes

Cette saison, le METL lance un nouveau tournoi interne, il se jouera au club de Lardenne, 30 Rue Jean D'Alembert 31100 Toulouse prioritairement les Samedis à partir de 15h00. En cas de besoin, vous pourrez définir un autre jour à savoir les Mardis soir ou les Vendredis soir à partir de 19h00.

Article 0 : Le tournoi interne du METL (Maison des échecs de Toulouse Lardenne) sera homologué FIDE

Article 1 : Le tournoi se déroulera en toute ronde selon la grille Berger

Article 2 : Chaque match sera joué en cadence longue de 1h+30sec par coup

Article 3 : En cas d'égalité, les joueurs seront départagés selon une balance qui sera défini par le logiciel PAPI

Article 4 : Le nombre de joueurs ne sera pas limité, cependant, en cas de grand nombre d'inscrits l'organisation se réserve le droit de séparer le tournoi en plusieurs catégories de niveaux

Article 5 : Le tournoi sera arbitré par Françoise Cwiek et Nicolas Sanchez

Article 6 : Un calendrier sera envoyé aux joueurs afin de limité la durée de chaque ronde.

Article 7 : Les dates sont définie par le Calendrier. Cependant en cas d'indisponibilité, il reviendra au joueur ayant les blancs de contacter son adversaire pour définir une date dans le temps imparti par le calendrier. Toutefois, une journée de rassemblement sera proposée pour chaque ronde par le dit calendrier.

Article 8 : En cas de match non joué dans le temps imparti par le calendrier les blancs auront alors perdu le match sauf cas particuliers détaillés en article 9

Article 9 : Cas de réfutation de l'article 13

- Les noirs n'ont pas répondu aux propositions des blancs, la défaite reviendra aux noirs
- Les noirs ont refusé 3 fois la proposition des blancs et n'ont pas proposé de dates dans le temps imparti par le calendrier, la défaite reviendra aux noirs
- Le match défini par les deux joueurs n'a pas pu être joué pour cas de force majeur et aucune autre date n'a pu être trouvé une nulle sera alors appliquée

Article 10 : le tournoi sera joué entre le 20 Avril 2019, début du tournoi et le 15 Juin 2019 fin officielle de ce dernier.

Article 11 : En cas de litige, le ou les joueurs devront en référer à l'organisation ou à l'arbitre